

Au Conseil communal de Château-d'Oex

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 17/2023
Demande de crédit pour l'acquisition de nouveaux logiciels métiers.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le 14 novembre 2023, sous la conduite de Mme Nancy Chamorel 1er membre, accompagnée de MM. Fred Paulin Gétaz et Pierre-Alain Gorgé.

MM. Nicolas Chevalley et Philipp Böhringer étaient excusés mais non remplacés.

La Municipalité était représentée par M. François Jaquillard, Municipal en charge du dossier et par M. Frédéric Daenzer, Boursier communal.

Mme Anastasia Andrey, Présidente du Conseil communal, nous a également fait l'honneur de sa présence.

Après les salutations d'usage, Mme Chamorel remercie les délégués municipaux pour leur présence et pour la rédaction très complète de ce préavis.

Elle leur donne ensuite la parole.

En préambule M. Jaquillard nous informe que certaines de ces dépenses pourraient passer par le budget mais que, conformément à la politique financière de la municipalité, elles nous sont ici soumises par la voie de préavis.

Ce préavis vise à introduire de nouvelles méthodes de travail au sein de l'administration qui se doit d'être moderne pour offrir des services de qualité aux collaborateurs de la commune et à ses habitants.

M. Daenzer nous présente ensuite point par point les quatre objets retenus pour ce préavis.

-1. Mise en place de la gestion des heures via l'application intégrée « AbaClik »

Ce logiciel est une extension de Abacus déjà en place dans l'administration communale.

M. Daenzer a pu évaluer la convivialité du logiciel en visitant quelques communes qui l'ont déjà intégré dans leurs services. C'est une aide importante à la gestion des temps partiels et des heures supplémentaires.

Les employés pourront transmettre tous leurs documents et rapports numérisés directement à l'administration avec leurs téléphones ou via des tablettes. Certaines devront être mises à disposition sur les sites.

Le bénéfice financier est difficilement chiffrable mais la gestion du temps sera plus efficace et les données seront traitées avec plus de précision. Par exemple, les imputations internes dans les comptes.

Question : est-ce que tous les documents et les besoins pourront être traités avec ce logiciel ?

Réponse : il y aura toujours des données et des documents qui ne seront pas compatibles avec ce programme, mais il couvre les 80 à 90% des besoins.

Question : avez-vous prévu des ajouts de fonctionnalité dans le futur ?

Réponse : le programme est complet. Certaines fonctionnalités devront être activées plus tard mais elles seront déjà dans le système.

La mise en place de la gestion des heures via AbaClik est prévue progressivement dès le 1^{er} semestre 2024 avec la formation du personnel et devra être définitive fin juin après le bouclage des comptes 2023.

-2. Mise à jour bisannuelle de la solution « communal.ch »

Cette fréquence de mise à jour permet une intervention plus sûre et plus rapide en cas de dépannages par le fournisseur. Cela permet de travailler avec les versions les plus récentes. La mise en place de la mise à jour bisannuelle est prévue début 2024 car le logiciel doit être mis à jour pour pouvoir installer AbaClik. Cette opération n'amènera pas de gros bouleversements.

-3. Mise en place de la solution eSéances pour la gestion des séances, ordre du jour.

M. Daenzer nous projette une courte vidéo explicative du fonctionnement de ce programme. Développé pour les communes par les communes, ce programme aide à la préparation des séances, au suivi des tâches et à l'archivage.

Il facilitera la recherche de documents et de décisions.

Cette solution sera mise en place pour la gestion des séances de l'administration et de la municipalité.

Le stockage des données est externalisé chez OFISA, ce qui ne demande pas de serveur supplémentaire.

La mise en place de la solution eSéances est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

-4. Mise en place de la facturation via eBill.

Cette solution de facturation simplifie les paiements pour les clients de la commune qui adhèrent au système. Cela devrait diminuer les frais de rappels dû à des oublis.

Ce système de facturation permettra une meilleure traçabilité des facturations /paiements pour la commune et pour ses clients.

La bourse émettra ses factures sur eBill mais ses paiements se feront toujours par le programme Abacus.

La mise en place de la facturation via eBill est prévue au 4^{ème} trimestre

Question : Le personnel va-t-il pouvoir absorber la charge de travail provoquée par l'introduction de trois nouveaux outils informatiques s'additionnant à la finalisation du programme MCH2 ?

Réponse : Oui ce sera une année chargée. On peut s'attendre à des réticences mais surtout à de la motivation à travailler avec des outils modernes. Un planning de formation sera mis en place et l'introduction se fera progressivement.

M. Chapalay étant présent en appuis jusqu'au bouclage des comptes 2023 cela donnera du temps à M. Daenzer.

Question : Le matériel informatique actuel peut-il supporter la charge supplémentaire engendrée par ces quatre mises en place ?

Réponse : Oui le parc informatique est assez récent pour supporter aisément cette charge.

Conclusion :

Dans ces mises à jour on sent la volonté de la municipalité de garder une administration moderne et dans l'air du temps. Certes elle sera plus efficiente mais il ne faut pas attendre des économies financières significatives.

Le projet est ambitieux et la tâche sera grande pour mettre en place ces solutions sur une année. Le personnel sera très sollicité pour assimiler les changements engendrés par ces nouveaux logiciels. Nous espérons qu'il s'impliquera dans la mise en place de ces nouveautés et qu'il y trouvera de la satisfaction à leur usage.

Au vu de ses compétences, nous faisons confiance à M. Daenzer pour qu'il mette ces projets sur les rails dans les meilleures conditions et selon son calendrier.

Ayant entendu la délégation municipale la commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter le préavis 17/2023 tel que présenté.